

Transmis au préfet du Val-de-Marne
au titre du contrôle de légalité et exécutoire
le 19/01/2010

DÉLIBÉRATION N° 2010 - 1 - 28

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 18/01/2010

Aide d'urgence en faveur des populations victimes du séisme à Haïti du 12 janvier 2010

LA COMMISSION PERMANENTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n° 2008-2 – 1.3.3. du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil général ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Article 1^{er} : Pour venir en aide aux populations haïtiennes sinistrées par le séisme du 12 janvier 2010, il est attribué une subvention de 10 000 €uros à chacun des organismes suivants :

- délégation du Val-de-Marne du Secours catholique Caritas France ;
- délégation du Val-de-Marne de la croix rouge française ;
- délégation du Val-de-Marne du Secours populaire français ;
- Médecins sans frontières ;
- Action contre la faim.

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 65, sous fonction 58, nature 6574.1 du budget.